



Gihofi

Tél : (257) 22 50 71 01
(257) 22 50 71 02

Bujumbura

(257) 22 50 70 08
(257) 22 50 70 09

**SOCIETE SUCRIERE DU MOSO « SOSUMO »
B.P 835 BUJUMBURA**

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT
NATIONAL N°SOSUMO/ 04 /S/2018
POUR LA REMISE EN ETAT DE
FONCTIONNEMENT DU CAMION BENNE
ISUZU**

DATE DE PUBLICATION : Le 16/04/2018

DATE D'OUVERTURE : Le 07/05/2018

Avril 2018

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

Avis d'Appel d'offres

Section I Règlement particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)

1. Instructions aux soumissionnaires (IS)
2. Données particulières d'Appel d'Offres (DPAO)

Section II Critères de qualification et d'évaluation (CEQ)

DEUXIEME PARTIE : SPECIFICATIONS DES FOURNITURES

Section III Spécifications techniques et plans

Section IV Annexes

TROISIEME PARTIE : MARCHE

Section V Cahiers des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ou
"Le Marché"

PREMIERE PARTIE

**PROCEDURES
D'APPEL
D'OFFRES**



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N°SOSUMO/ 01 /S/2018 POUR LA REMISE EN ETAT
DE FONCTIONNEMENT DU CAMION BENNE ISUZU

DATE DE PUBLICATION : Le 16.../04.../2018

DATE D'OUVERTURE : Le 07.../05.../2018

1. Objet :

La Société Sucrière du MOSO, "SOSUMO" invite par le présent Avis d'Appel d'Offres Ouvert National, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la remise en état de fonctionnement **du camion benne ISUZU** de la Société Sucrière du MOSO (SOSUMO).

2. Financement du marché

La Société Sucrière du MOSO, "SOSUMO" compte financer l'exécution de ce marché sur fonds propres de l'exercice budgétaire 2017-2018.

3. Spécifications du marché

La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National (AON) tel que défini dans le Code Révisé des Marchés Publics du Burundi.

4. Lieu et délai d'exécution

Le lieu de réparation et remise en état de fonctionnement **du camion benne ISUZU** est le siège de la SOSUMO à GIHOFI.

Le délai d'exécution est fixé à une période de 30 jours comptés dès la réception de la lettre de marché ou contrat de marché.

5. Allotissement

Le présent marché est constitué d'un seul lot.

6. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales [qu'elles participent à titre individuel ou en association ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les capacités administratives, juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics.



7. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté par tous les soumissionnaires à l'adresse indiquée au point 14 ci-dessous, tous les jours ouvrables de 7 heures 30' à 17 heures, heure locale.

Il pourra être obtenu moyennant présentation d'un bordereau de versement d'un montant non remboursable de **'Trente mille francs burundais (30.000 FBU)'** dont la moitié est à verser à l'un des comptes n° 201-0061050-84 BCB, 301-0089001-36 BANCOBU, 500/30/2790/30/2 BBCI, 701/0042801/47 INTERBANK, 1101-0044707-81 ECOBANK ouverts au nom de la SOSUMO et l'autre moitié au compte n°1101/001 - 04 ouvert à la Banque de la République du Burundi(BRB).

Il pourra être également téléchargé du site internet de la SOSUMO :

www.sosumo-burundi.com.

8. Dépôt des Offres

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat de la Direction Général de la SOSUMO, à **GIHOFI-RUTANA**, au plus tard le **.07./05.../2018** à 9 heures locales, pour permettre leur enregistrement à l'adresse ci-dessous :

**SIEGE DE LA SOSUMO
B.P 835 BUJUMBURA
GIHOFI-RUTANA**

Elles porteront obligatoirement la mention :

« Dossier D'appel d'Offres National Ouvert n° SOSUMO/.01.../S/2018, A n'ouvrir qu'en séance publique du .07./05.../2018, à 9 heures 30' ».

9. Présentation de l'offre

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission rédigé suivant le modèle annexé, inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Les soumissionnaires soumettront leurs offres sous pli fermé. Ils peuvent soumettre leurs offres pour un seul lot ou pour tous les lots.

10. Garantie bancaire de soumission

Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire de soumission d'un montant de Cinq cent mille de francs burundais (500.000FBU) émise par une banque agréée établi suivant le modèle en annexe .

La validité de la garantie bancaire de soumission est de 120 jours calendriers à compter de la date d'ouverture effective des offres.

Son absence entrainera le rejet de l'offre.

11. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de **90 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

12. Séance d'ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu le 07/05.../2018 à 09 h 30' dans la salle des réunions de la SOSUMO, à GIHOFI-RUTANA, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture.

Les offres déposées après la date et/ou l'heure indiquée feront objet d'irrecevabilité.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des Marchés Publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'autorité contractante.

Il ne signe pas sur le P.V d'ouverture des offres.

Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires ou de leurs représentants présents et les membres de la sous-commission d'ouverture et transmis à la DNCMP.

13. Critères de qualification

Pour être accepté en tant que soumissionnaire, la société devra répondre aux exigences suivantes :

Offre technique :

1. l'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par les Services de l'OBR ;
2. l'acte d'engagement rédigé suivant le modèle en annexe ;
3. la preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché ;
4. une attestation de visite des lieux ;
5. la caution bancaire de soumission (sous forme de garantie bancaire) ;
6. le Certificat d'Identification Fiscale (N.I.F) ;
7. l'attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS en original ;
8. l'adresse fixe connue, le domicile élu ou le siège social ;
9. l'attestation de non faillite délivrée par le tribunal du Commerce en cours de validité.
10. les spécifications techniques des fournitures ;
11. les Statuts de la société ;
12. En cas de groupement chaque membre doit fournir son NIF.

Offre financière :

1. l'acte de soumission suivant le modèle en annexe ;
2. le bordereau de prix dûment rempli suivant le modèle en annexe ;
3. le délai de livraison.

N.B : -L'absence ou la non-conformité de l'un des documents entraine le rejet de l'offre

lors de l'analyse conformément à l'article 183 du Code Révisé des Marchés Publics.

-L'offre contenant des réserves ou des conditions sera rejetée lors de l'analyse.

14. Adresse de l'Acheteur

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

SIEGE DE LA SOSUMO
B.P 835 BUJUMBURA- BURUNDI
GIHOFI-RUTANA
Email : sosumobu@yahoo.fr
Site web : www.sosumo-burundi.com
Tél : (257) 22 50 71 01
(257) 22 50 71 02

ou à son Bureau de Liaison sise à Bujumbura
B.P 835 BUJUMBURA
Bujumbura-Burundi
Tél : (257) 22 50 70 08
(257) 22 50 70 09
Email : sosumobu@yahoo.fr
Site web : www.sosumo-burundi.com

15. Visite des lieux

Une visite guidée des lieux aura lieu le 26.../04.../2018 à partir de 10 heures 00 au Siège de la SOSUMO , à Gihofi, en Province Rutana. Tout soumissionnaire potentiel qui souhaite participer à cette visite devra manifester son intérêt en communiquant les nom et prénoms de son représentant devant y prendre part, par téléphone à **GIHOFI-RUTANA**, au plus tard le 07.../05.../2018 à 9 heures locales, pour permettre leur enregistrement à l'adresse indiquée au point 14.

Les soumissionnaires qui n'auront pas fait cette visite pourront le faire à leur convenance, guidés par les techniciens de la SOSUMO s'ils le demandent.

La SOSUMO se réserve le droit de rejeter toutes les offres si aucune d'entre elles n'est conforme aux exigences du DAO.

Le Directeur des Approvisionnements,

L'Administrateur Directeur Général,

Alain NDIKUBWAYO

Eric NSHIMIRIMANA

